

Séance extraordinaire du 18 mars 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce 18^{ème} jour du mois de mars deux mille vingt-quatre à dix-sept heures cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence de Michel Patry.

Sont absents : les membres du conseil Réjean Lamontagne, Amélie Landry et le maire, Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Edith Bellemare, assistante-greffière.

CV-2024-01-58

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Aucune question n'a été transmise en ligne ni posée en salle lors de la présente séance.

CV-2024-01-59

Audition de la révision de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 450-456, rue Saint-Joseph (lot 3 018 222 du cadastre du Québec, secteur Lévis)
Document d'aide à la décision GRE-2024-007

En conformité à la résolution CV-2024-00-62 fixant au 18 mars 2024 à 17h la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 450-456, rue Saint-Joseph (lot 3 018 222 du cadastre du Québec, secteur Lévis), le conseil de la Ville procède à l'audition.

Le maire suppléant appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

L'audition débute à 17h10 et se termine à 18h34.

Le demandeur du certificat d'autorisation de l'immeuble, Monsieur Jean-Claude Croteau, est absent lors de l'audition.

Monsieur Patrick Hamelin, directeur de la Direction de l'urbanisme, présente le dossier de révision de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 450-456, rue Saint-Joseph (lot 3 018 222 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

Sont entendus dans l'ordre :

- Gaston Cadrin, vice-président du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu
- Louis Vallée, représentant de la Fédération histoire Québec
- Hélène Côté et Robert Cardinal

- Roger Picard, représentant du Comité Citoyens de Lauzon
- François Boulay
- Philippe Mailhot
- Carole Légaré
- Robert Boily
- France Rémillard
- Louis Cartier

CV-2024-01-60

Fixation de la date du prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 450-456, rue Saint-Joseph (lot 3 018 222 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision GRE-2024-010

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 450-456, rue Saint-Joseph (lot 3 018 222 du cadastre du Québec, secteur Lévis) ;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 12 décembre 2023 autorisant la demande de démolition et approuvant le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de cette demande ;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition lors de la présente séance extraordinaire de ce conseil ;

ATTENDU les arguments présentés les parties intéressées dans le cadre de cet appel ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De fixer au 8 avril 2024, au cours d'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la date pour le prononcé de la décision dans le cadre de la révision de la décision du comité de démolition autorisant la démolition l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-61

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention.

CV-2024-01-62

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

À 18 heures 35, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Michel Patry, maire suppléant